



18 et 19 Septembre 2010

Régularité - Navigation Convivialité – Tourisme – Gastronomie

Rallye d'Anjou 2010
A.R.T
La Rinière
49120 MONTIGNE MONTFAUCON
mail : a-r-t@live.fr
Tph : 06.33.49.96.24

L'association Anjou Rallye Tourisme
organise les **18 et 19 Septembre 2010**
Un rassemblement convivial sous forme d'une randonnée automobile dénommée:

RALLYE D'ANJOU 2010

Cette randonnée automobile, ouverte aux voitures de plus de 25 ans, se déroule entièrement sur **ROUTE OUVERTE**, à une moyenne de déplacement jamais supérieure à 50 km/h. Sur tout le parcours, le Code de la Route doit y être scrupuleusement respecté.

Art 1: GENERALITES

Comité d'organisation : A.R.T, La Rinière, 49120 MONTIGNE MONTFAUCON

Président : TOUIN Jérôme

Directeurs de la manifestation : GADRAS Xavier – VILLETTE Olivier

Contact : Tel direct: 06.33.49.96.24 E-mail: a-r-t@live.fr

Description de la manifestation: Le **RALLYE D'ANJOU 2010** se déroule sur 2 jours, en 8 étapes, dont une de nuit.

Longueur totale du parcours: 350 km environ

Art 2: PROGRAMME

Samedi 18 Septembre :

08h30 – 09h00 : Arrivée des équipages - Vérifications Administratives et Techniques obligatoires

09h30: Briefing des équipages obligatoire

10h00: **1ère étape :** Secteurs d'entraînement

10h30: **2ème étape :** Secteur de régularité

11h30: **3ème étape :** Épreuve sur route fermée

12h30: **4ème étape :** Secteur de régularité

13h00 – 15h00 : Repas

15h00: **5ème étape** : Secteur de Régularité
16h00: **6ème étape** : Secteur de régularité
17h00: Séance photo
18h00: Liaison
18h30: Épreuve d'adresse
20h00: Repas + Quizz
22h00: **7ème étape** : Secteur de régularité – secteur de navigation

Dimanche 19 Septembre

09h00: Briefing obligatoire
09h30: **8ème étape** : Secteur de régularité - Secteur navigation
12h00: Arrivée finale
13h00 - 15h00: Repas de clôture et remise des récompenses

Art 3: VEHICULES AUTORISÉS A PARTICIPER / ÉQUIPAGES:

Cette manifestation est réservée en priorité aux voitures de plus de **25** ans. Les véhicules d'exception (coupés, cabriolets, GT...) plus récents, ou les véhicules ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation seront éventuellement acceptés **à la discrétion de l'organisation** ou en fonction des places disponibles (liste d'attente)

Le nombre maximum de véhicules est fixé à **25** équipages: exclusivement composé de **2** personnes par voiture.
Un surplus de 50 Euros sera demandé par personne supplémentaire afin de couvrir les frais de restauration.

Art 4: VERIFICATIONS OBLIGATOIRES/ EQUIPEMENTS

Les vérifications administratives et techniques sont obligatoires pour tous les concurrents engagés. Elles auront lieu **le Samedi 18 Septembre 2010 à partir de 08h30 à MONTIGNE MONTFAUCON**

4.1 Vérifications administratives

Tout équipage engagé au **RALLYE D'ANJOU 2010** devra pouvoir présenter les documents suivants sous peine de se voir refuser le départ:

- Permis de conduire (obligatoire pour le pilote).
- Attestation d'Assurance en cours de validité (cf art. 7a)
- Récépissé du Contrôle Technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis
- Autorisation du propriétaire, s'il n'est pas à bord.
- Autorisation parentale pour les équipiers mineurs si l'un des parents n'est pas à bord.

4.2 Décharge de Responsabilité envers l'Organisation:

Il est bien spécifié que le déroulement de l'épreuve est sur ROUTE OUVERTE, à une vitesse ne dépassant pas 50 km/h. De ce fait, la responsabilité chaque équipage, de son matériel et de son comportement pendant le meeting est permanente.

Donc, l'engagement de l'équipage (2 membres) à cette manifestation équivaut à une **Décharge de Responsabilité** envers l'organisation en cas d'infraction, d'accident de la circulation ou d'incident.

4.3: Vérifications Techniques:

Elles porteront notamment sur la conformité du véhicule à l'usage routier (état général du véhicule, éclairage, accessoires et documents obligatoires: Contrôle Technique, assurance..). Le conducteur devra présenter son permis de conduire.

Toute voiture devra être en conformité avec la réglementation routière. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule incomplet, ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, présentant une corrosion trop importante, ou non conforme aux normes techniques ou administratives en vigueur

4.4: Equipements recommandés:

Il est fortement recommandé de se munir d'un **extincteur**

4.5 : Equipements interdits :

Les systèmes embarqués de **Navigation par Satellite (G.P.S et assimilés)** sont prohibés.

ART 5: DEROULEMENT:

Le parcours du RALLYE D'ANJOU 2010 est découpé en 8 étapes (dont une de nuit) totalisant environ 350 km. L'itinéraire du rallye sera tenu secret jusqu'à l'heure du départ. Chaque équipage recevra, au départ du 18 septembre

2010 un road book. Ce dernier sera récupéré à l'issue de la première journée et remis au départ du 19 Septembre 2010.

Sur ce parcours, seront implantées plusieurs types d'épreuves:

- Secteurs « navigation » au road-book (carnet d'itinéraire) : (Secteurs en fléché-métré, fléché non-métré ou fléché allemand (pas de « gros » pièges)
- Secteurs « régularité » (avec moyenne inférieure à 50 km/h imposée)

5.1: Ordre de départ:

Pour chaque étape, le départ des voitures sera donné de minute en minute, dans l'ordre des numéros. **L'attribution des numéros se fera à la discrétion de l'organisateur, le podium de l'année précédente partant en tête. L'ordre de réception des inscriptions restera un facteur d'attribution.**

5.2 : Road book:

Au départ de la 1ère étape, un road book sera remise à chaque équipage. Chaque équipage en sera responsable de ce document, et seules les indications mentionnées sur celui-ci seront prises en considération pour les régularités et navigations. En cas de perte ou de non restitution à l'issue de la première journée, une pénalité maximum sera attribuée.

Art 6: DECOUPAGE:

6.1: Contrôle horaire (CH):

L'heure de Départ et D'arrivée sera prise par les commissaires de course pour chaque étape. Les voiture devront pointer au plus près de leur « heure idéale » d'arrivée. Ce sera à l'équipage de calculer son « heure idéale » d'arrivée au moment du départ. En effet, une vitesse moyenne à tenir sera donnée au départ de chaque étape.

A l'arrivée de chaque étape de régularité, le copilote devra valider son horaire d'arrivée en se présentant au commissaire de course et en signant le document qui lui sera présenté.

6.2: Contrôle secret de passage (CP):

Il s'agit d'un contrôle attestant d'une part le passage au bon endroit et d'autre part le respect au plus près de la moyenne imposée. Il n'y a pas d'horaire de pointage à un CP.

Un CP peut être tenu par un commissaire, mais peut également être validé par l'équipage par un symbole particulier à recopier.

Les contrôles seront ouverts jusqu'à l'heure idéale de pointage de la dernière voiture + 15 min. Au delà, le pointage sera considéré comme manquant.

6.3: Arrêts :

Certains arrêts sont prévus dans certains villages. Lors de ces arrêts, le concurrent devra se conformer à l'heure de sortie inscrite par le commissaire, chaque voiture repartant de minute en minute. De ce fait, il est possible que tous les concurrents n'aient pas le même temps d'arrêt.

6.4: Zone de régularité (Z.R):

Secteurs à couvrir en respectant au mieux la moyenne basse imposée (inférieure à 50 km/h). Le but est de passer, à chaque endroit du secteur « à Zéro », c'est à dire à la seconde près par rapport à la moyenne demandée. Des contrôles inopinés seront implantés sur le secteur. (CP)

Aux contrôles en Z.R, l'avance et le retard seront pénalisés, **l'avance l'étant doublement.**

6.5: Secteur de navigation (SN):

Sur ces secteurs, afin de donner un rôle plus important au navigateur, le Road-Book normal est remplacé par différents systèmes : cartes routières à lire ou à interpréter, Road-Book en différents types d'indications...

Art 7: CIRCULATION PENDANT L'ÉPREUVE:

Le « RALLYE D'ANJOU 2010 » **n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.** Il se déroulera entièrement sur route ouverte à toute circulation. De ce fait, et sur la totalité du parcours, les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des secteurs traversés. Des contrôles seront mis en place. De ce fait,

**TOUT COMPORTEMENT JUGÉ TROP DANGEREUX, ET DONC CONTRAIRE A L'ESPRIT DE LA
MANIFESTATION ENTRAÎNERA L'EXCLUSION IMMÉDIATE
(aucun remboursement des droits)**

- Les éventuelles infractions relevées par les forces de l'ordre ne pourront être supportées par l'organisation, mais par les équipages concernés, sans recours possible.

- Chaque participant sera responsable de son véhicule pendant toute la durée de la manifestation.
- Un équipage en panne ou arrêtant l'épreuve en cours devra le signaler à l'organisation (N° spécial indiqué sur le Road Book) pour éviter des recherches inutiles.
- L'organisation prévoira une équipe d'assistance légère (fourgon équipé + plateau).
- Les concurrents seront responsables de leur approvisionnement en carburant. Des points de ravitaillement seront indiqués sur le Road Book.

7.1: Assurances:

Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

L'organisation souscrira une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile **obligatoire** souscrit par chacun d'eux .

Art 8: CLASSEMENTS ET PENALITES:

8.1: Classement Général:

Il sera établi un classement faisant ressortir les pénalités récoltées sur le parcours. L'équipage ayant obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo, les équipages seront départagés par un coefficient multiplicateur calculé à partir du millésime de la voiture.

8.2: Pénalités:

Les pénalités seront notamment attribuées pour :

- CH ou CP manquant
- CH ou CP passé à l'envers
- Minute d'avance ou de retard à un CH
- Seconde d'avance ou de retard en Régularité
- Perte du Road Book
- Infractions

Le système et le tarif complet des pénalités sera affiché au départ du rallye

8.3: Sanctions:

Outre les motifs ci-dessus, l'exclusion (sans remboursement des droits d'engagement) pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de conduite dangereuse, infraction grave, comportement inamical, insultes, falsifications de documents ou tricherie etc.

Art 9: REMISE DES RECOMPENSES:

Elle aura lieu après l'arrivée de la manifestation le 19 Septembre 2010 pendant le repas de clôture.

Aucun prix en espèces ne sera distribué. Seront particulièrement primés les 5 premiers équipages classés. les concurrents classés, présents à la remise des prix, seront récompensés.

Art 10: APPLICATION DU REGLEMENT/ CODE DE BONNE CONDUITE

De par son engagement, chaque participant est considéré comme adhérant au présent règlement ainsi qu'à la close de décharge de responsabilité envers l'organisation (Art 4.2).

Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise étant donné le caractère amical de la manifestation.

L'Anjou Rallye tourisme a pour objectif de proposer un week-end automobile convivial et dans la bonne humeur. **Prudence, Sécurité et Fair-play en seront les maîtres mots** .Son bon déroulement et sa pérennité sont à la merci du moindre dérapage incontrôlé.

De ce fait, tout comportement dangereux, agressif, antisportif ou susceptible de générer un risque pour le bon déroulement du rallye entraînera l'exclusion. (...autrement dit, grincheux, provocateurs, irresponsables ou éternels insatisfaits s'abstenir....)

Art 11: INSCRIPTIONS:

Les demandes d'inscription, **impérativement** accompagnées du montant des droits **à l'ordre de l'A.R.T.**, sont à adresser par courrier à:

GADRAS Xavier
31 rue d'Elbée
49600 BEAUPREAU

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception (cachet de la Poste) et arrêtées sans préavis dès le nombre maximum de véhicules atteint. Dès lors, une liste d'attente sera éventuellement dressée.

Le montant des frais de participation est fixé à **150 €uros** par équipage sans hébergement et **210 €uros** avec hébergement

Il couvre, pour un équipage de 2 personnes :

- l'inscription et le matériel nécessaire à la manifestation,
- les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi,
- Petite déjeuner selon l'option
- 1 plaque commémorative + la numérotation personnalisée,
- les frais de police d'assurance RC
- les récompenses.
- **L'hébergement (Cf Art.12)**

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si elle est dûment complétée et accompagnée des droits de participation. Chaque concurrent recevra par **courrier postal ou par courriel, une confirmation de son inscription**. Tous les détails et le point de rendez vous de la manifestation seront dessus.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en donner la raison. Dans ce cas, les documents et droits seront retournés au candidat non admis.

Le participant régulièrement engagé, et ne prenant pas le départ sans motif valable, ne sera pas remboursé de son engagement, la somme restant acquise à l'organisation pour les frais déjà engagés.

De par son engagement, l'équipage accepte sans réserves le Règlement particulier de l'épreuve ainsi que les diverses closes sus mentionnées.

Art 12: HEBERGEMENT:

Les participants ont la possibilité de dormir sur place la nuit du 18 au 19 Septembre 2010 à l'issue de la spéciale de nuit.

Le prix de la réservation est de 30 €uros par personne. Cela comprend :

- Une chambre avec 2 lits (draps + Serviettes de toilette)
- le petit déjeuner du dimanche matin (pour 2 personnes)
- Stationnement du véhicule en parc fermé

Les équipages désireux de réserver le feront en même temps que leur inscription.

L'hébergement se situe au cœur de la ville de **CHOLET**.